

INTERVENTION du MINISTRE des FINANCES a LA JOURNEE DE RESTITUTION

DES TRAVAUX de LA REFORME du MARCHE FINANCIER EN ALGERIE :

1 ère PHASE : EVALUATION – CONCEPTION

Mesdames et Messieurs

BONJOUR ;

Cette journée est consacrée a la restitution des résultats des Travaux engagés dans le cadre la première phase « d'évaluation – conception », prévue par la reforme du marché financier en Algérie.

Il s'agit d'une Reforme globale qui vise à augmenter la participation de la Bourse au financement du développement de l'économie par la mobilisation de l'épargne publique et institutionnelle.

Cette reforme vient consolider les résultats obtenus dans le cadre de modernisation du secteur Bancaire qui s'accompagne avec :

- Modernisation du système de paiement
- Elargissement des champs d'intervention des agents financiers au leasing, capital investissement et au développement de la Banque Assurance
- Dotation de la Place d'instruments de garantie des crédits d'investissement

Ainsi, il y a lieu de souligner que les cadres juridique, technique et institutionnel, au niveau de la place, sont réunis pour permettre au secteur financier d'activer dans les conditions d'une économie émergente.

Ceci permet surtout de favoriser la relance d'un marché accessible et moderne et sortir définitivement de l'état embryonnaire.

A cet effet, la réforme du marché financier vise à répondre principalement aux attentes et besoins des entreprises algériennes pour leur permettre de :

- Disposer de toutes les possibilités de financement par le marché, de ressources longues et moins d'endettement

- Améliorer et valoriser son dynamisme sur un projet de développement et de croissance.
- Favorise les opérations de croissance externe avec des partenaires stratégiques en vue d'améliorer la gouvernance, de maîtriser la technologie et de pénétrer de nouveaux marchés
- garantir la pérennité de leurs activités à travers la mobilité et la liquidité du capital.

Au niveau macroéconomique, il est attendu de cette réforme un ensemble d'objectifs dont il ressort notamment :

- Un financement direct par de l'argent frais auprès de l'épargnant sans création monétaire et sans effet inflationniste
- Une allocation rationnelle des ressources disponibles vers les entreprises performantes suite à une mobilisation de l'épargne institutionnelle et particuliers.
- Un centrage de l'effort du Budget de l'Etat sur les programmes sociaux
- La suppression du monopole, favoriser la concurrence et encourager la diversification de la production, la compétitivité et la création de la valeur et de l'emploi
- une meilleure répartition des revenus et de la croissance sur la population et les régions
- et la consécration de la transparence, la bonne gouvernance et les codes de conduites

Dans ce contexte, la place financière a conduit, sous notre égide, une réflexion globale sur la modernisation et le développement du marché financier en Algérie qui a abouti à une démarche en deux phases

- Phase I : évaluation et conception
- Phase II : mise en œuvre

La première phase du projet a pour objectif de concevoir le modèle d'organisation et le fonctionnement cible du marché financier en Algérie à travers la définition de ses caractéristiques, de sa position dans la place et les interfaces entre les autorités, les acteurs et les parties prenantes.

Cette phase est éminemment importante et conditionne la phase de mise en œuvre.

C'est une occasion aussi d'ouvrir un débat national entre les autorités et les professionnels et les experts pour apporter des réponses techniques et réglementaires aux questions de la place d'une part et arrêter un choix consensuel sur les conditions de fonctionnement et d'organisation du marché boursier en Algérie d'autre part.

Pour cela, les travaux sont organisés autour de cinq thèmes relatifs aux principaux objets suivants

1. Programme National d'alimentation de marché par des entreprises publiques et privés et de tous les secteurs économiques
2. Consolidation des institutions du marché et de la place dans le cadre du modèle retenu.
3. Elaboration d'une stratégie bancaire de développement et de professionnalisation des services d'investissement ;
4. Modernisation des systèmes d'information et de technologie boursière : définition des procédures, outils et élaboration d'un cahier des charges pour l'acquisition d'un système d'information sécurisé, efficace et intégré (négociation, compensation, règlement – livraison et supervision) ;
5. Plan marketing visant à informer les investisseurs potentiels (grand public, investisseurs étrangers) pour améliorer l'image de la bourse et la rendre attractive (incitants).